

n° 11 - juillet 2018

### Territoires

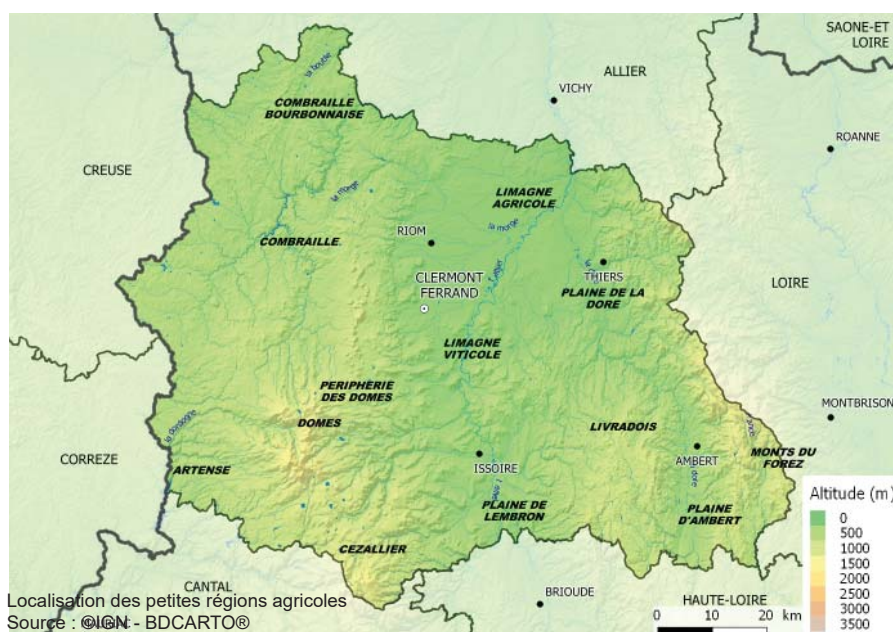
## Portrait agricole Puy-de-Dôme



### Limagne et volcans

Le département du Puy-de-Dôme s'étend sur 8 000 km<sup>2</sup> et présente une grande variété de paysages et de réalités topographiques :

- la **moitié ouest** est constituée d'une succession de plateaux et de massifs montagneux d'origine volcanique avec, du nord au sud, les Combrailles, la Chaîne des Puys, les Monts Dore, l'Artense et le Cézallier ;
- la **partie centrale** est constituée, au sud, du Val d'Allier et, au nord, de la Limagne, vaste plaine sédimentaire à haut potentiel agronomique ;
- sur la **frange est**, le département est dominé par le massif du Livradois et les monts du Forez qui culminent à 1 600 mètres d'altitude.



### Élevage en montagne, cultures en plaine

En 2016, la surface agricole utilisée\* (SAU) des exploitations s'étend sur **393 000 hectares dont 59 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, le Puy-de-Dôme se classe au 2<sup>e</sup> rang des départements de la région après celui de l'Allier.

Le Puy-de-Dôme se situe dans le peloton de tête pour plusieurs pro-

\* Voir page 4

ductions notamment l'élevage bovin et les grandes cultures. Il occupe le 3<sup>e</sup> rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard\* (PBS) de 380 millions d'euros**.

L'activité agricole dominante est l'élevage bovin qui s'exerce dans la partie montagneuse du département, notamment au sud-ouest où plus de 90 % de la surface agricole est constituée de surfaces fourragères. Le lait de vache est la première production en valeur, dynamisée par une large offre de productions fromagères mais l'élevage de vaches allaitantes mobilise le plus grand nombre d'exploitations. Viennent ensuite les exploitations de

**77 %**  
DU DÉPARTEMENT  
EN ZONE MONTAGNE

**2<sup>ÈME</sup>** DÉPARTEMENT  
EN SURFACE AGRICOLE  
DONT LA MOITIÉ  
TOUJOURS EN HERBE

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

grandes cultures, situées dans les plaines de la Limagne et du Val d'Allier avec des productions phares telles que le maïs (maïs semence), le blé améliorant (panifiable) ou la betterave.

Les **exploitations d'élevage ovin ou caprin** sont plutôt présentes à l'est, dans les monts du Forez et la plaine d'Ambert. Les **exploitations viticoles** se succèdent dans la partie centrale du département, majoritairement sur les coteaux sud de moyenne altitude.

### L'agriculture dynamise le territoire

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 190 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste un **secteur d'activité structurant pour les territoires ruraux** (Combrailles, Cézallier ou Livradois) et contribue à un aménagement équilibré de l'espace et des paysages.

Avec **12 800 actifs agricoles permanents**, qui fournissent 9 000 équivalents temps plein (ETP), le Puy-de-Dôme occupe le 1<sup>er</sup> rang des départements de la région. Le modèle de conduite des exploitations reste sur un schéma très traditionnel. La **main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) concentre 90 % du travail total. Peu nombreux, les **salariés permanents** fournissent 550 ETP, principalement dans les exploitations maraîchères et viticoles de Limagne

\* Voir page 4

et des contreforts de la Chaîne des Puys. **Les saisonniers et les salariés en prestation de services** sont sous-représentés dans les exploitations (1 ETP pour 17 exploitations, 1 pour 6 dans la région).

### Démarches de valorisation : une forte croissance du « bio »

La **commercialisation en circuits courts** est peu fréquente, pratiquée seulement par 11 % des exploitations (23 % en région), principalement dans la vente directe de fromages ou de viandes.

**En 2017 l'agriculture biologique** engage 417 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. Le Puy-de-Dôme occupe le 6<sup>e</sup> rang régional, avec une surface en « bio » de 20 670 ha, soit 5,3 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 11,5 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les poulets de chair (2<sup>e</sup> rang régional) et les bovins viande (3<sup>e</sup> rang). Le Puy-de-Dôme est toutefois bien représenté dans la production fromagère **sous signe officiel de qualité**. En 2018, il compte **7 AOP** dont 6 AOP fromagères (Saint-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Fourme de Montbrison, Cantal et Salers), 1 AOP viticole (Côtes d'Auvergne) et **11 IGP**.

### Des grands GAEC\* laitiers à côté d'exploitations moyennes

La taille des exploitations diffère selon leur localisation. **Dans les espaces très ouverts** du Cézallier, de l'Artense, des Combrailles et de la Chaîne des Puys, les exploitations **valorisent de grandes surfaces**. Dans les autres massifs et en Limagne, les exploitations sont plus petites. Le département concentre 12 % des exploitations régionales et 14 % de la surface agricole. **La SAU moyenne est de 54 ha soit 7 ha de plus qu'en moyenne régionale**.

De même, la dimension économique des exploitations est hétérogène. Les petites exploitations sont majoritaires dans l'est du département, les exploitations de grande dimension économique étant plus particulièrement présentes dans **l'élevage laitier** du relief occidental et les exploitations de grandes cultures. Dans l'ensemble, les exploitations sont le plus souvent de taille moyenne ; **la PBS médiane s'élève à 31 900 €** (35 100 € en région).

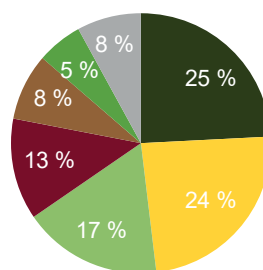
Juridiquement, **un cinquième des exploitations est de forme sociale** soit une part proche de la moyenne régionale. Parmi celles-ci, les nombreux GAEC (3<sup>e</sup> rang régional) sont majoritaires, en lien avec la prépondérance de l'élevage bovin laitier.

**7 300**  
EXPLOITATIONS



**12 800**  
ACTIFS PERMANENTS  
DANS LES EXPLOITATIONS  
AGRICOLES

Source : RA 2010



#### Part des exploitations spécialisées\* dans le département

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Bovins lait
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Polyculture et polyélevage
- Bovins mixte
- Autres

\* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

## Un large spectre de productions agroalimentaires

Le Puy-de-Dôme s'illustre par la grande diversité de son industrie agroalimentaire (hors artisanat commercial) liée à la variété locale des productions. Elle emploie, en 2015, **3 700 salariés (6<sup>e</sup> rang régional) dans 210 établissements**.

Trois secteurs d'activité ont une position dominante dans le département :

- **l'industrie des boissons emploie 1 050 salariés**. Les eaux de Volvic, dont 1,4 milliard de litres sont mis en bouteille chaque année, est le 2<sup>e</sup> employeur régional du secteur avec près de 900 salariés.

- **l'industrie laitière**, couplée à la fabrication de fromages et de beurre

emploie près de 800 salariés dont près de 200 sur le site Beuralia de Gerzat (4<sup>e</sup> unité de transformation française).

- **le travail du grain**, avec la coopérative Limagrain, 4<sup>e</sup> semencier mondial et premier semencier européen pour les céréales à paille, dont les établissements comptent près de 350 salariés dans le département.

Le Puy-de-Dôme accueille aussi **la sucrerie la plus petite** (moins de 100 salariés) et la plus méridionale de France à Gerzat.

A côté de ces groupes de grande envergure, 67 % des salariés sont employés dans des établissements de taille moyenne (entre 10 et 249 salariés en équivalent temps plein) et seulement 8 % dans les structures de moins de 10 salariés.

PRINCIPALES PRODUCTIONS  
(PART DU DÉPARTEMENT DANS  
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS  
RÉGIONAUX)

**BETTERAVES**  
76 %

**VACHES ALLAITANTES**  
15 %

**SURFACES EN HERBE**  
14 %


**CÉRÉALES ET  
OLÉOPROTÉAGINEUX** 14 %

**VACHES LAITIÈRES** 13 %

**OVINS** 13 %

Source : SAA 2015

## CHEPTEL

**2,2 MILLIONS  
DE TÊTES DE  
VOLAILLE** 

**356 000 BOVINS**  
DONT  
28 % VACHES ALLAITANTES ET  
17 % VACHES LAITIÈRES

**112 000  
OVINS** 

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

## PRODUCTION EN FRANCE :

**MAÏS SEMENCE** 8 % 

**SURFACES EN HERBE** 3 %  
SOIT **243 000 ha**

**BLÉ : 45 000 ha**

**MAÏS : 20 000 ha**

## LAIT DE VACHE PRODUIT :

**343 MILLIONS  
DE LITRES** 

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

## FILIÈRES QUALITÉ

**7 AOP** DONT  
**6 FROMAGES** 

**11 IGP**

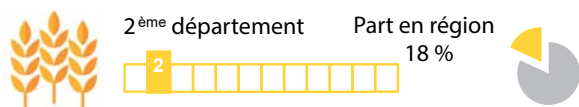
**9 % DE LA SURFACE  
BIO DE LA RÉGION**



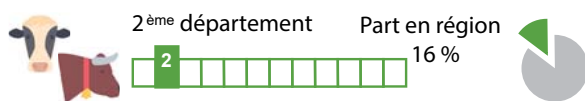
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

## Classement des exploitations spécialisées du Puy-de-Dôme dans la région

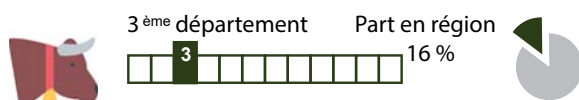
### Grandes cultures



### Bovins mixte

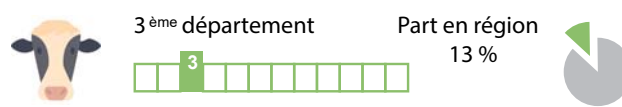


### Bovins viande

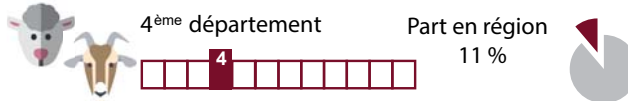


Source : RA 2010

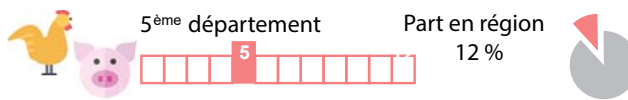
### Bovins lait



### Ovins, caprins et autres herbivores



### Élevage hors-sol



## Une ressource forestière abondante, accessible... et exploitée

Couvrant **269 000 ha (4<sup>e</sup> rang régional) soit 34 % du territoire**, la forêt est présente essentiellement en montagne. Elle constitue le premier mode d'occupation du Livradois-Forez. La surface de forêt se répartit équitablement entre feuillus et résineux. Elle est à 86 % privée (79 % dans la région).

Maillé d'un réseau dense de chemins forestiers, le Puy-de-Dôme occupe le **1<sup>er</sup> rang régional pour l'exploitation de la ressource forestière**. Il compte 13 % du volume de bois sur pied de la région et contribue à hauteur de 23 % à la récolte commercialisée régionale. Le « taux de récolte » est ainsi de 18 m<sup>3</sup> pour 1 000 m<sup>3</sup> sur pied contre 10 m<sup>3</sup> en région. Cette récolte, majoritairement constituée de résineux, est **essentiellement destinée au bois d'œuvre** (81 %).

## Peu d'établissements d'enseignement agricole mais de nombreuses filières

En 2017, les établissements d'enseignement agricole du Puy-de-Dôme accueillent 1 600 élèves et 350 apprentis.

L'offre de formation couvre **l'ensemble des niveaux**, allant du cycle orientation collège (niveau VI) à la thèse de doctorat en centre de recherches (Irstea, Inra) et diplôme d'ingénieur agronome (VetAgro Sup). L'enseignement de niveau bac et plus (niveaux IV et supra) est sur-représenté avec 84 % des élèves pour 74 % dans la région. A l'inverse, **le niveau des diplômes préparés en alternance est moins élevé** : en l'occurrence, ils sont de niveau V (CAP agricole) pour une majorité d'apprentis.

La place de l'enseignement public est majoritaire (1 100 élèves).

Le **site de Marmilhat** est atypique

dans la région : ce campus accueille le **lycée agricole Louis Pasteur, 1<sup>ère</sup> unité de formation de la région**, avec 680 élèves, une **école d'ingénieurs agronomes** (VetAgro Sup, 340 élèves) et des opérateurs publics. Il accueillera le siège du futur CFA territorial pour les 4 départements de l'ouest régional. C'est ainsi le seul établissement de la région qui propose des classes préparatoires post Bac.

Enfin, l'établissement Public Local des Combrailles propose **des formations « rares »** en élevage canin et éducation canine.

**Benoît Fontaine**

**34 %** DE SURFACES  
BOISÉES



**1<sup>ÈRE</sup>** RÉCOLTE  
DE BOIS COMMERCIALISÉE  
DE LA RÉGION AVEC  
**1,2 MILLION DE M<sup>3</sup>**

DONT **81 %** DESTINÉS  
AU BOIS  
D'ŒUVRE

Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -  
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE**  
**9** ÉTABLISSEMENTS  
DONT  
**6** ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



**1 600** ÉLÈVES  
**350** APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

**GAEC** : Groupement agricole d'exploitation en commun.

**PBS** : Production brute standard  
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

**SAU** : Surface agricole utilisée  
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes  
Tél : 04 73 42 16 02 - Fax : 04 73 42 16 76

Courriel : [infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)  
[www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Michel Sinoir  
Directeur de publication : Seán Healy  
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère  
Composition : Sylvie Vasson  
Tarif : 3,50€  
Dépôt légal : juillet 2018  
ISSN : 2494-050X (En ligne)

©AGRESTE 2018